

## **AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023**

# Rapporteur: Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du Compte Administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

En effet, conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales et l'instruction comptable, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Par délibération en date du 20 mars 2023, le Conseil Syndical a autorisé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et l'affectation de celui-ci dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Les comptes de l'exercice 2023 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte Administratif, le Conseil Communautaire doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive du résultat.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL** d'adopter et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2023

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 juin 2024

- son envoi à l'affichage le : 25 juin 2024

- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin

Date de signature : 10/07/2024 Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président, Bernard DELALIN



### **COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024**

Le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur HAMY pour le vote du compte administratif.

### Etaient présents:

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**);

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### Etaient excusés:

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Claudia ROBERT, MM Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir à Mr LENOIR), Philippe MIGNONET (Grand Calais Terres & Mers);

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr LEVREAY) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq);

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

### Etaient absents:

M. Guy ALLEMAND (Grand Calais Terres & Mers).

Secrétaire de séance : Monsieur GUILBERT

# SYMPAC - REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

	153 298,57 €	139 149,61 €	14 148,96 €	Résultat	7
Réalisation 111 670,01 € 599 227,51 €	557 598,95 €	460 077,90 €	97 521,05 €	Réalisation	Dépenses
Investissement Fonctionnement	710 897,52 €	599 227,51 €	111 670,01 €	Réalisation	Recettes
	Total	Fonctionnement	Investissement		
		CICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		

728 820.93 €	153 298,57 €	0,00 €	5/5 522,36 €	TOR
220 000,12 E				Total
3 55 650 70	139 149 €1 €		217 511,11 €	runcuonnement
3/2 100,218				Fanatia
373 460 34 6	14 148 OF E		358 011,25 €	mesussement
2020			-	Tana and a second
2022	l'exercice 2023		2202	
Résultat de clôture	Résultat de	Affectation au 1068	Lesonial de cioloie	
	American		Destillat de clature	
	2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023	RE	

Por	372 160,21 €	(Recette au 001)
	0,00 €	(Depense au 001)

The second secon	
372 160,21 €	(Recette au 001)
	bédent de financement -
0,00€	(Dépense au 001)
	esoin de financement -

	realiser Dépenses
-1 131,01€	1 131,01 €

Excédent total de financement

371 029,20 €

Besoin total de financement

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 19 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement pair : Bernard Delail Date de signature : 24/06/2024 Qualité : Président du SYMPAC

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Décide d'affecter ainsi l'excédent de fonctionnement (cf BP 2024)

Excédent de fonctionnement reporté (Recettes au 002) apurement déficit investissement (recette au 1068) 356 660,72 € 0,00€